

FORMULAIRE RELATIF AU DISPOSITIF DEROGATOIRE POUR LES CONGES 2020 DUS ET NON PRIS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'EPIDEMIE DE COVID-19

PERSONNEL NON MEDICAL

Formulaire à retourner avant le 31 janvier 2021 :

Par courrier (cachet de la poste faisant foi) : CHU de Nice – DRH – Hôpital Cimiez – CS 91179 – 06003 NICE Cedex 1

Par mail : drh-gest.tempsdetravail@chu-nice.fr

Nom		
Prénom		
Matricule	Temps de Travail (100%, 80%, 50%...)
Grade		
UF (numéro + libellé)		
Pôle		

DETAILS DU RELIQUAT DE CONGES DUS ET NON PRIS AU TITRE DE 2020 (EN JOURS)			
Congés Annuels (CA)	RTT	Heures à Récupérer (RC) générées dans l'année (Δ heures 31/12/N-1 et 31/12/N)	TOTAL
.....
CHOIX SOUHAITE(S) PAR L'AGENT			
Nombre de jours de CA/RTT à reporter pour une utilisation sur l'année 2021 (au plus tard le 31/12/21)	Nombre de jours de CA/RTT à indemniser (dans la limite de 10 jours) Catégorie A : 200 euros BRUT Catégorie B : 135 euros BRUT Catégorie C : 110 euros BRUT	Nombre de jours de CA/RTT/RC à déposer sur un compte épargne temps (si les conditions d'alimentation sont remplies)	Nombre total de jours
.....

A Nice, le

Signature de l'agent :

<p>Visa du Supérieur Hiérarchique (obligatoire pour traiter la demande) :</p> <p>Nom :</p> <p>Poste téléphonique :</p>	<p>Signature :</p>
---	--------------------

Rappel :

Le CET Pérenne peut être alimenté par le report des jours de CA (8 jours maximum), le report de jours de RTT, et le report d'heures supplémentaires non récupérées et non indemnisées générées dans l'année d'épargne. Le versement total annuel sur le CET Pérenne n'est pas limité par un nombre de jours.

CETTE DEMANDE NE VAUT PAS ACCEPTATION DE DEPOT : Dès traitement de votre demande par la DRH et selon votre situation, vous recevrez un formulaire de droit d'option à domicile à retourner avant fin mars N+1 (solde > 15 jours) ou une confirmation de dépôt avant juin N+1 (solde < 15 jours).

Pour plus d'information, vous référer à la note d'information sur les nouvelles modalités du CET pour le personnel non médical.